

L'emploi public toujours dynamique en Corse

Insee Analyses Corse • n° 37 • Mars 2022



Fin 2018, la fonction publique emploie 29 200 personnes en Corse. Avec 86 emplois pour 1 000 résidents, l'île est la région de province la plus administrée. La fonction publique territoriale est le versant le plus représenté, il regroupe 44 % des agents.

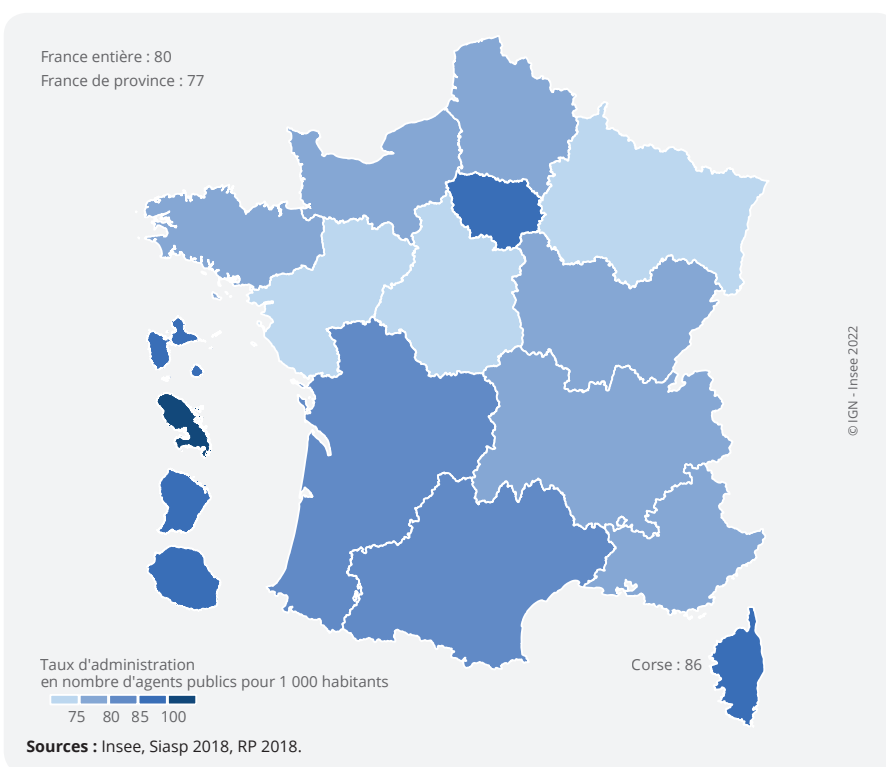
Depuis 2012, les effectifs publics ont progressé de 8,3 % en région, soit trois fois plus vite qu'en province. Le taux d'encadrement augmente mais la catégorie C reste majoritaire. De même, la féminisation se poursuit mais demeure en retrait par rapport au continent. De nombreux départs à la retraite sont à anticiper dans la décennie à venir, notamment dans la fonction publique territoriale. En outre, d'une fin d'année à l'autre, 9 % des effectifs publics se renouvellent. Enfin, les salariés de la fonction publique insulaire perçoivent un salaire mensuel net en équivalent temps plein de 2 380 € en moyenne, soit 140 € de plus qu'en France de province.

Fin 2018, la **fonction publique (FP)** emploie 29 200 personnes en Corse soit un emploi salarié sur cinq. Elle se décline selon trois versants : la **fonction publique d'État (FPE)**, **territoriale (FPT)** et **hospitalière (FPH)** ► **champ et sources**.

Avec 86 emplois publics pour 1 000 habitants, la Corse est la région de province la plus administrée devant la Nouvelle-Aquitaine (81 emplois publics pour 1 000 habitants) et nettement au-dessus de la moyenne de province (77 emplois publics pour 1 000 habitants) ► **figure 1**. Au-delà, la région Île-de-France est davantage administrée avec la présence des administrations centrales des ministères (88 emplois publics pour 1 000 habitants) ainsi que les régions ultramarines (98 emplois publics pour 1 000 habitants).

Les spécificités géographiques et économiques de la Corse induisent un maillage administratif qui peut expliquer ce fort taux d'administration ► **encadré**.

► 1. Taux d'administration par région au 31 décembre 2018



En partenariat avec :

La fonction publique territoriale, première employeuse publique

La FPT est nettement plus présente en Corse qu'en province, avec un taux d'administration de 38 salariés pour 1 000 habitants contre 29 pour 1 000, mais moins présente que dans les régions ultramarines (43 pour 1 000). Elle emploie 13 000 salariés, soit 44 % des effectifs de la FP contre 37 % en province.

Les communes sont les principales employeuses avec 5 700 agents soit 44 % des effectifs de la FPT. Suivent la Collectivité De Corse (4 400 agents hors agences et offices, 34 % des effectifs) et les Communautés de Communes ou d'Agglomération (1 400 agents, 11 % des effectifs).

Dans une moindre mesure, la FPE est également surreprésentée en Corse avec 32 fonctionnaires pour 1 000 habitants contre 30 en province. Elle compte 10 700 emplois hors **militaires** ► **champ**, soit 37 % des effectifs de la FP contre 39 % en province. Avec le corps enseignant, le ministère de l'Éducation nationale est de loin le principal employeur du versant puisqu'il regroupe la moitié des effectifs.

À l'inverse, le taux d'administration de la FPH en Corse est inférieur à celui de province (16 agents pour 1 000 habitants contre 18 pour 1 000). Avec 5 500 agents, la FPH représente 19 % des emplois de la FP contre

24 % en province. Parallèlement à l'absence de CHU, l'offre de soins dans le secteur privé est particulièrement développée sur l'île.

Les effectifs publics progressent davantage qu'en province

Entre 2012 et 2018 les effectifs de la FP ont augmenté de 8,3 % en Corse soit + 2 200 agents ► **figure 2**. Cette hausse, plus marquée qu'en France de province (+ 3,1 %), place l'île en tête des régions devant les Pays de la Loire (+ 6,5 %). Au-delà de la métropole, seule La Réunion connaît une évolution comparable (+ 8,5 %) alors que la Guyane se démarque nettement avec une augmentation de 21,5 %. L'évolution de l'emploi public suit ainsi globalement la croissance démographique insulaire (+ 7,1 %).

Plus de la moitié de la croissance provient de la progression des effectifs de la FPT (+ 1 350 agents). Avec une hausse de 11,6 %, ce versant est plus dynamique qu'en province (+ 3,1 %) et dans les DOM (+ 6,7 %). En son sein, elle est plus modérée chez les deux principaux employeurs : les effectifs communaux croissent de 8,0 % et ceux de la Collectivité de Corse de 8,9 % (par rapport au total de la CTC et des conseils départementaux de 2012 qu'elle regroupe désormais). Dans les Communautés d'Agglomération la hausse atteint 23 % et

les effectifs ont plus que doublé dans les Communautés de Communes (+ 133 %) en lien avec le renforcement de leurs domaines de compétences et la création de nouveaux EPCI.

De même, avec une croissance de 18,4 %, les effectifs de la FPH augmentent plus rapidement en Corse qu'en province (+ 3,5 %), effectuant ainsi un rattrapage partiel.

Au contraire, les effectifs de la FPE sont stables par rapport à 2012 sur l'île alors qu'ils progressent en province (+ 2,9 %).

Le taux d'encadrement augmente mais la catégorie C reste majoritaire

En Corse, depuis 2012, le nombre d'agents de catégorie A a augmenté plus rapidement que les autres **catégories** (+ 16 %) ► **définitions**.

Ces derniers représentent 32 % des effectifs en 2018 contre 30 % en 2012, mais leur part reste inférieure de 3 points à celle de province ► **figure 3**. Cette modification de la structure de l'emploi public résulte à la fois des nouveaux besoins et des mouvements catégoriels, par exemple le passage des infirmiers de la catégorie B à la catégorie A dans la FPH.

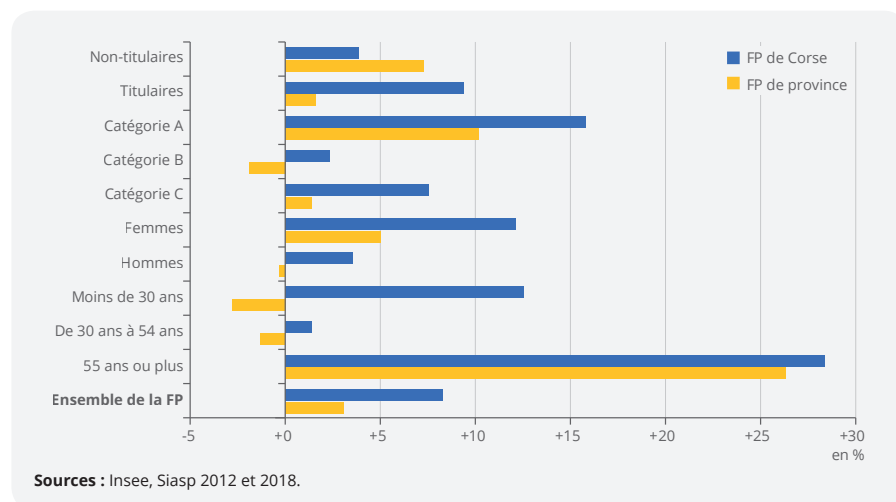
En outre, le taux de cadre A varie fortement selon le versant. Dans la FPE, la catégorie A concerne un agent sur deux, en lien avec le poids important des enseignants. Au contraire, moins d'un agent sur dix est cadre dans la FPT.

Au sein de la FP, les agents de catégorie C restent donc majoritaires (51,6 %). Cela s'explique par le poids de la FPT sur l'île où ils représentent 80 % des effectifs. Ils regroupent aussi la moitié des agents dans la FPH.

La hausse des effectifs de la fonction publique insulaire est liée à la croissance du nombre de titulaires, contrairement à la France de province où les contractuels progressent davantage.

Ainsi, fin 2018, en Corse, plus de huit agents sur dix sont **titulaires** ► **définitions**, une part supérieure à la province (sept sur dix). C'est dans la FPT que le taux de titulaires est le plus important (86 %) suivi de la FPE (78 %) et de la FPH (75 %).

► 2. Évolution des effectifs des salariés de la FP selon leurs caractéristiques entre 2012 et 2018



► 3. Caractéristiques des agents de la FP en Corse et en France de province selon le versant

Caractéristiques	FP de Corse				FP de province
	FPE	FPH	FPT	Ensemble de la FP	
Titulaires	77,6	74,7	85,6	80,6	72,2
Catégorie A	55,3	40,5	9,3	32,1	35,5
Catégorie B	24,9	13,4	10,4	16,3	16,7
Catégorie C	19,8	46,1	80,3	51,6	47,8
Femmes	60,6	70,8	48,1	57,0	65,9
Moins de 30 ans	10,4	15,8	11,5	11,9	12,5
De 30 ans à 54 ans	65,3	61,7	62,5	63,4	67,0
De 55 ans ou plus	24,3	22,5	26,0	24,7	20,5

Source : Insee, Siasp 2018.

La féminisation de l'emploi public se poursuit mais reste en retrait par rapport au continent

Depuis 2012, la part des femmes dans la fonction publique progresse de 2 points sur l'île, un rythme plus rapide qu'en France de province. Ainsi, fin 2018, 57 % des agents publics insulaires sont des femmes. Cependant, la FP reste moins féminisée qu'en France de province (66 %) en lien avec la structure des emplois et le poids respectif de chaque versant.

En Corse, la FPH est le versant le plus féminisé avec 71 % de femmes. En effet, elle compte

d'avantage de métiers particulièrement féminisés tels qu'auxiliaires de puériculture (100 % de femmes), sage-femmes (97 %), aides-soignants (83 %) ou infirmières (82 %) ou encore les adjoints administratifs des hôpitaux publics (89 %). Elle est suivie de la FPE avec 61 % de femmes. Les métiers administratifs et de l'enseignement y sont davantage féminisés : les femmes représentent, par exemple, 83 % des professeurs des écoles. À l'opposé, elles regroupent 23 % des surveillants pénitentiaires et sont peu nombreuses dans la police quel que soit le niveau hiérarchique. En revanche, moins d'un agent sur deux est une femme dans la FPT. Dans ce versant, 40 % des agents sont ouvriers qualifiés des travaux publics. Or, ce métier est occupé à 76 % par des hommes.

De nombreux départs à la retraite à prévoir, notamment dans la FPT

Fin 2018, l'âge moyen des agents de la fonction publique en Corse est de 45 ans et 2 mois, soit un an de plus qu'en province et 10 mois de plus qu'en 2012. De surcroît, un agent sur quatre a plus de 55 ans sur l'île contre un sur cinq en moyenne de province. Cette part est la plus élevée des régions et a augmenté de 3,9 points depuis 2012 avec une forte croissance du nombre de seniors (+ 28 %). Renouveler le personnel de plus de 55 ans et transférer leurs compétences sont donc

des enjeux importants dans la région. La FPT est le versant le plus concerné par cette problématique ► **figure 4**. En effet, avec 26 % des agents âgés de 55 ans et plus, elle a la part de seniors la plus importante. De nombreux départs à la retraite sont à prévoir, en particulier chez les agents de service des établissements primaires ou encore dans les collectivités locales (professions intermédiaires et adjoints administratifs). De même, avec 24 % d'agents seniors, les départs en retraite seront nombreux dans la FPE au cours de la décennie à venir, particulièrement au sein des administrations des impôts, du trésor et des douanes où un agent de catégorie A ou B sur deux a plus de 55 ans.

Dans la FPH, le taux de seniors est plus bas (23 %), mais cette relative jeunesse des effectifs résulte principalement de la faible part de seniors parmi les infirmiers. En revanche la problématique du renouvellement des médecins hospitaliers est très présente avec un médecin sur deux de plus de 55 ans.

9 % des salariés de la fonction publique se renouvellent d'une année sur l'autre

Avec 91 % d'agents présents à la fois fin 2017 et fin 2018 dans la FP, la Corse est parmi les régions où l'emploi public est le plus **stable** ► **définitions**. Cependant, la FP se renouvelle au gré des mobilités géographiques, des

départs à la retraite, des nouveaux arrivants, mais aussi de la non-reconduction des contrats des personnels non titulaires

► figure 5.

Ainsi, entre 2017 et 2018, ce sont près de 2 600 agents qui quittent la FP de Corse, soit 9 % des agents présents fin 2017. La grande majorité d'entre eux, huit agents sur dix, partent à la retraite, travailler dans le privé ou pour une autre situation les sortants du champ de la fonction publique. Les autres, deux agents sur dix, effectuent une mutation géographique.

Le flux entrant entre 2017 et 2018 représente quant à lui 2 700 personnes, soit 9 % des 29 200 agents présents dans la région fin 2017. Seuls deux entrants sur dix sont déjà agents de la fonction publique fin 2017 et effectuent une mobilité géographique vers la Corse, majoritairement depuis les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France. Un agent entrant sur deux provient de ces deux territoires. Les autres sont pour la plupart de nouveaux agents de la fonction publique.

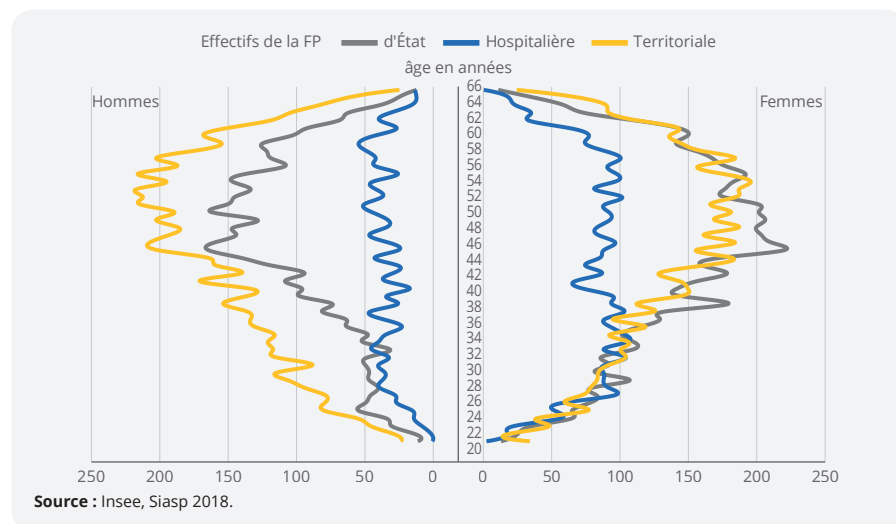
Des salaires moyens plus élevés qu'en province

En 2018, le salaire net mensuel moyen en **équivalent temps plein** ► **champ** pour l'ensemble des agents de Corse, s'élève à 2 384 €, soit 140 € de plus qu'en province ► **figure 6**.

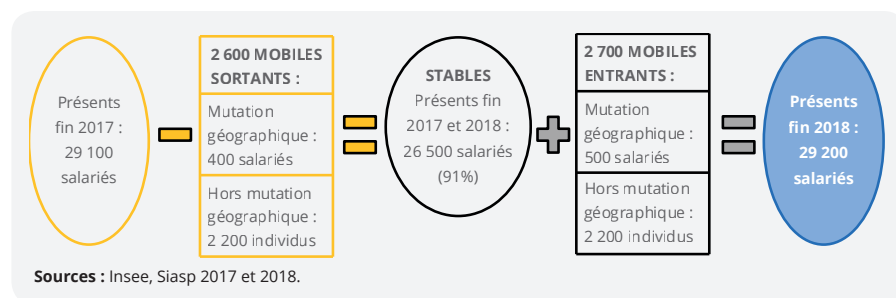
Avec en moyenne 2 757 € nets par mois, les agents de la fonction publique de l'État sont mieux rémunérés que ceux des autres versants. En effet, la fonction publique de l'État se caractérise par une proportion plus importante de fonctionnaires de catégorie A. Cependant, le salaire net mensuel moyen des cadres de la FPE (3 094 €) est plus faible que dans les autres versants (3 590 € dans la FPT et 3 257 € pour la FPH). Cet écart s'explique en grande partie par le poids des enseignants dans la fonction publique d'État : ils perçoivent en moyenne 2 772 € mensuellement, contre 3 835 € pour les autres agents de catégorie A de la FPE. Pour les autres catégories, c'est dans la FPH que les salaires sont les plus bas. Pour les fonctionnaires de catégorie B, avec 2 520 € mensuel, ils sont inférieurs de 160 € par rapport à ceux de la FPT et la FPE. De même, avec 1 790 € mensuel, le salaire moyen des catégories C dans la FPH est identique à celui de la FPT, mais inférieur de 270 € à celui de la FPE.

Cependant, quel que soit le versant et la catégorie, le salaire net mensuel moyen est plus élevé dans la FP de Corse qu'en province. L'écart de salaire peut alors provenir d'une différence de structure dans les emplois exercés, du type de contrat (plus de titulaires en Corse), de l'indice plus élevé des fonctionnaires corses (en lien avec la moyenne d'âge plus élevée sur l'île) ou encore de primes spécifiques à la région (prime de transport,

► 4. Âge des agents de la FP de Corse selon le versant



► 5. Flux entrants et sortants de la FP de Corse entre 2017 et 2018



► Encadré - Un territoire insulaire avec des spécificités administratives, géographiques et économiques

L'importance de l'emploi public en Corse s'explique selon plusieurs facteurs : administratifs, géographiques et économiques.

La région compte un nombre élevé de communes par rapport au nombre d'habitants, en moyenne 940 habitants par commune en Corse contre 2 290 habitants en province. De même, la taille des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'île est nettement inférieure à celle du continent. Cela se traduit par une multiplication des services administratifs notamment communaux.

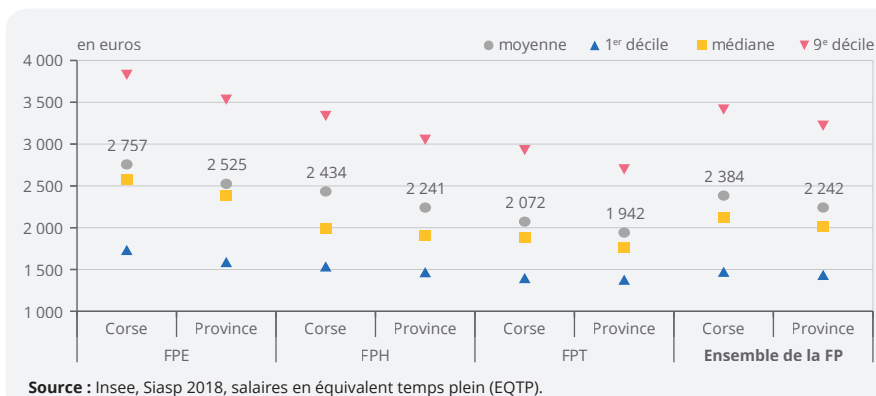
De plus, la Corse est la région française où la part des communes rurales est la plus importante. En effet, en 2018, parmi les 360 communes insulaires, 348 sont dites rurales, soit 97 % contre 88 % au niveau national. En particulier, les communes rurales autonomes (hors influence d'un pôle urbain) représentent la moitié des communes de l'île. Un quart de la population corse y réside, soit deux fois plus qu'en France. Dans ces territoires ruraux, l'éloignement des pôles se conjugue avec les reliefs montagneux pour rendre les déplacements plus longs pour accéder aux services. De fait, un maillage plus dense du territoire en services publics est nécessaire afin de répondre aux besoins de la population. En outre, le taux d'administration élevé est aussi une spécificité des territoires ultramarins, pour la plupart insulaires. L'éloignement de la France continentale peut expliquer en partie une administration plus conséquente.

Enfin, l'économie insulaire est fortement orientée vers le tourisme. La présence d'une population touristique importante induit des besoins supplémentaires en services publics et un surdimensionnement de certains équipements. En 2018, la Corse enregistre près de 11 millions de nuitées dans les hébergements touristiques marchands. Du 6 juillet au 29 août, le solde des arrivées et départs de passagers se traduit par la présence quotidienne de 200 000 à 300 000 personnes supplémentaires sur le territoire insulaire.

► Pour en savoir plus

- **Bretel A.**, « Les spécificités géographiques et administratives portent l'emploi public en Corse », *Insee Analyses* n° 3, 2014.
- **Ouvrage collectif**, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFF, édition 2020.

► 6. Distribution des salaires mensuels nets de la FP selon le versant



prime de résidence notamment) et de niveaux différents selon les ministères. En 2018, dans la fonction publique corse, le salaire net en équivalent temps plein des femmes est de 2 283 € et celui des hommes de 2 510 €. Avec un écart de 9 %, les salaires dans la fonction publique corse sont ainsi plus égalitaires qu'en province où il atteint 12 %. Cependant, les différences sont plus importantes dans la FPH de Corse (21 %) que dans la FPE (13 %) ou la FPT (7 %). Elles proviennent alors de la structure des métiers exercés. En effet, la rémunération

des agents publics est normée par les grilles indiciaires, indépendantes du sexe. Ainsi dans la FPH, la disparité résulte en partie de l'écart salarial entre les métiers occupés principalement par des hommes (médecins) et ceux plus féminisés (infirmiers). ●

Suzanne Payet et Arnaud Huysen (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Le **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)**, produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la **fonction publique** (d'État, territoriale et hospitalière). Le périmètre de la fonction publique recouvre les personnes morales et les organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement est effectué sur la base du droit public. La **FPE** regroupe les administrations centrales, les services déconcentrés des ministères et les établissements publics administratifs (sauf le ministère de la Défense). La **FPT** comprend les collectivités locales et les établissements publics locaux (hors offices et agences soumis au droit commercial) ; et la **FPH**, les établissements publics de santé et les établissements médico-sociaux.

► Champ

Le **champ des salariés** de la fonction publique couvre ceux occupant des postes principaux non annexes présents au 31 décembre. Les militaires et militaires volontaires, non localisables dans la base SIASP à partir de 2018, sont exclus de cette étude. En 2017, ils étaient 3 100 en poste en Corse. Les salariés ayant le statut d'élève, d'élus, ou en service civique sont également exclus du champ.

Le **champ des salaires** correspond à l'ensemble des postes non annexes de l'année de référence. Le **salaire net** équivaut au **salaire brut** déduit des prélèvements sociaux (CSG et CRDS) et des cotisations salariales. Les primes sont donc incluses. Le salaire en **équivalent temps plein** (EQTP) est un salaire converti à un temps plein quel que soit le volume de travail effectif.

► Définitions

Les **agents titulaires** sont fonctionnaires titularisés ou stagiaires. Les non-titulaires sont essentiellement les ouvriers d'État, les personnels de l'enseignement sous contrat payés par l'État, les contractuels, auxiliaires, vacataires, collaborateurs extérieurs, des salariés payés à l'acte ou à la tâche, ou encore « emplois aidés ».

Les **catégories d'emplois de la FP** recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A (fonctions d'études générales, de conception et de direction) est globalement comparable aux cadres. La catégorie B (fonctions d'application) est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C (fonctions d'exécution) est comparable aux ouvriers et employés.

Les **salariés « stables »** sont ceux qui font partie des effectifs de la FP d'une région donnée en fin d'une année N-1 et d'une année N. Les **salariés « sortants »** sont présents à la fin de l'année N-1, mais ne le sont plus à la fin de l'année N. Les **salariés « entrants »** sont absents dans les effectifs à la fin de l'année N-1, mais sont présents à la fin de l'année N.

